

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET
DOMAINE PUBLIC
Service Circulation Stationnement
PP/CD/GA/LF

N°115 C.S / 2021

STATIONNEMENT / CIRCULATION

**PROROGATION DE L'ARRETE
N°94 C.S/2021**

ENFOUISSEMENT DU RESEAU HTA

**VC 11 – CHEMIN DE L'ORME ET
RD 4 – 97, ROUTE DE LA MARIGARDE**

**DU VENDREDI 18 JUIN 2021
AU MERCREDI 23 JUIN 2021**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

VU le règlement de voirie communal approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

VU la demande en date du 18 juin 2021 par ENEDIS, représentée par Monsieur LAVAL,

VU l'autorisation de travaux du Conseil Départemental 06 n° SDA LOC - GR - 2021-5 – 207, en date du 21 mai 2021,

VU l'arrêté n°94 C.S/2021, du 2 juin 2021, réglementant jusqu'au 18 juin 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la VC 11, chemin de l'Orme et la RD 4, route de la Marigarde, à hauteur du n°97, pour permettre l'exécution par l'entreprise EMT, les travaux de génie civil préalables à l'enfouissement du réseau HTA,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

CONSIDERANT

Qu'en raison du retard pris dans la réalisation des travaux susvisés, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire communal précité au-delà de la date initialement prévue.

- Le chemin de l'Orme (VC 11) et
- la route de la Marigarde (RD 4) à hauteur du n°97
- Du vendredi 18 juin 2021 au mercredi 23 juin 2021

ARRETONS

ARTICLE I : **AUTORISATION**

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°94 C.S/2021 du 2 juin 2021, réglementant jusqu'au 18 juin 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur le chemin de l'Orme (VC 11) et la route de la Marigarde (RD 4), à hauteur du n°97, pour l'exécution des travaux d'enfouissement du réseau HTA, est reportée **au mercredi 23 juin 2021**.

Le reste de l'arrêté communal n°94 C.S/2021 du 2 juin 2021 demeure sans changement.

*Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01*

www.grasse.fr

ARTICLE II : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO

18 JUIN 2021



Adjoint au Maire en charge
de la gestion du domaine public,
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution ;
La commune de Grasse pour affichage et publication ;
Mairie annexe de Saint-Claude ;
L'entreprise EMT ;
Ville de Grasse – Service Hygiène & Sécurité

Arrêté n°115 C.S / 2021 – chemin de l'Orme et route de la Marigarde